Recueil Constant of the Consta

> hebdomadaire 198° année 31 mars 2022 n° 12 / 7945° pages 601 à 648



ÉDITORIAL

601 SOS culture juridique, Frédéric Audren

ACTUALITÉS

- 604 Sanctions administratives (cumul): constitutionnalité du régime
- 605 Transport maritime (chargeur): action en responsabilité contre le transporteur
- 605 Assurance (responsabilité): réduction de la durée de la garantie
- 606 Testament (auxiliaire de vie): application dans le temps de la loi du 28 décembre 2015
- 607 Concurrence (infractions): validité du cumul de sanctions nationales
- 607 Concurrence (infractions): validité du cumul de sanctions européennes
- 608 Étranger (zone d'attente): constitutionnalité du régime

POINT DE VUE

609 Pour une interprétation stricte de l'article 145-2 du code de procédure pénale, Gaspard Lindon

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 621 Chronique: La responsabilité ex ante, pilier du droit de la compliance, Marie-Anne Frison-Roche
- 625 Panorama: Procedure civile, Natalie Fricero
- Notes: Limite à l'exercice de la profession de transporteur routier non résident, note sous Crim. 11 janv. 2022, Laurent Siguoirt
- L'action de la personne subrogée dans les droits de la victime d'un dommage contre le responsable est soumise à la prescription applicable à l'action de la victime, note sous Civ. 1^{re}, 2 févr. 2022, Thomas Gérard

ENTRETIEN

648 Pierre Noual – La loi n° 2022-267 du 28 février 2022 visant à moderniser la régulation du marché de l'art



Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux 75685 PARIS CEDEX 14 Tel. (Redaction) 01 40 64 53 66 Fax 01 40 64 54 66 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRESIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION, SYLVIE FAYE

DIRECTRICE DES ÉDITIONS, CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PENAL & OUVRAGES ». HELENE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BENABENT, NICOLAS DISSAUX, BENEDICTE FAUVAROUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

REDACTION

· DIRECTION

Redacteur en chef : Alain LIENHARD (5403)

REDACTION

Maelle HARSCOUET DE KERAVEL (5379)

· CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Credit-Garantie: Valerie AVENA-ROBARDET Concurrence-Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH Entreprise en difficulte : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET Société et marché financier : Alain LIENHARD

EDITION-REALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZE-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphael HENRIQUES

1^{re} secrétaire de rédaction : Véronique THILL Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice 80 avenue de la Marne-92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92-ventes@dalloz.fr Relations clients: Wilfried RENE, Responsable

Tel.: 01 40 92 36 64

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL Tel.: 01 40 92 20 24-publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numeros par an)

Prix de l'abonnement : France : 840 € HT (857,54 € TTC)

Étranger : 906 € HT

Prix au numero : 37,78 € TTC

ISSN 0034-1835-N° CPPAP 1022 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Leonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal-Mars 2022

Éditions Dalloz

Societé par actions simplifiée au capital de 3 956 040 € Siege social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14° RCS Paris 572 195 550 Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut

La reproduction, même partielle, de tout élément publié dans la revue est interdile





Origine du papier : Portugal Taux de fibres recyclees : 0 % Prot: 0,08 kg/t

SOMMAIRE



ACTUALITÉS

604

DROIT **DES AFFAIRES**

Banque-Crédit-Garantie

Hypothèque (inscription): pas de prescription pour la radiation, Civ. 3°, 16 mars 2022

Concurrence-Distribution

Sanctions administratives (cumul): constitutionnalité du régime, Cons. const. 25 mars 2022

Contrat d'affaires

Transport maritime (chargeur): action en responsabilité contre le transporteur, Com. 23 mars 2022

Entreprise en difficulté

Liquidation judiciaire (realisation de l'actif): vente d'un actif immobilier, Com. 23 mars 2022

605

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Servitude (destination du père de famille): application aux servitudes discontinues, Civ. 3º, 23 mars 2022

Contrat-Responsabilité-Assurance Assurance (responsabilité): réduction de la durée de la garantie, Civ. 3°, 16 mars 2022 Responsabilité contractuelle (préjudice): compensation entre les créances, Com. 23 mars 2022

Famille-Personne-Succession

Filiation (contestation de paternité): application de la règle de conflit de lois, Civ. 1re, 23 mars 2022

Testament (auxiliaire de vie): application dans le temps de la loi du 28 décembre 2015, Civ. 1re, 23 mars 2022

607

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Concurrence (infractions): validité du cumul de sanctions nationales, CJUE 22 mars 2022 Concurrence (infractions): validité du cumul de sanctions européennes, CJUE 22 mars 2022

607

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Action civile (consignation): virement dans le délai imparti par le juge, Crim. 22 mars 2022

608

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Étranger (zone d'attente): constitutionnalité du régime, Cons. const. 17 mars 2022



609

Pour une interprétation stricte de l'article 145-2 du code de procédure pénale par Gaspard Lindon



CHRONIQUES

611

Les sociétés par les nombres par Bruno Dondero

621

La responsabilité ex ante, pilier du droit de la compliance par Marie-Anne Frison-Roche

PANORAMA

625

Procedure civile janvier 2021 – fevrier 2022 par Natalie Fricero

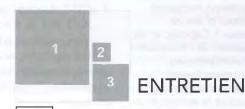
NOTES

638

Limite à l'exercice de la profession de transporteur routier non résident, note sous Crim. 11 janv. 2022 par Laurent Siguoirt

643

L'action de la personne subrogée dans les droits de la victime d'un dommage contre le responsable est soumise à la prescription applicable à l'action de la victime, note sous Civ. 1^{re}, 2 févr. 2022 par Thomas Gérard



648

Pierre Noual – La loi n° 2022-267 du 28 février 2022 visant à moderniser la régulation du marché de l'art

A L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... »,
 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
 pour un commentaire d'actualité (publication
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectezvous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont êté communiques lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

> Retrouvez egalement votre revue numerique sur Dalloz-Revues.fr